En deux mots « + de tolérance » …

MédiaChartres constate que dans le flot d'informations, il se glisse parfois une « **bonne nouvelle** » et nous tenions à la partager avec vous.

Notre confrère le **HuffPost avec l'AFP**, annonce dans ses colonnes, une décision (possible ?) du gouvernement, de mettre en place, une « tolérance » supplémentaire, en faveur des conducteurs (trices) pour les petits délits d'excès de vitesse (**jusqu'à + 5 kms/h maximum**).

MédiaChartres rappel, que lors des contrôles de vitesse, les forces de l'ordre appliquent déjà « une marge » et ne retiennent qu'une vitesse en dessous de l'infraction.

Mais il faudra attendre, que la loi soit bien sur votée (ou pas), qu'elle passe ensuite par le Sénat (pour validation) et que le décret d'application, soit publié au **JO** (journal officiel) et ce parcourt, peut prendre un « certain temps », **il ne faut donc pas se réjouir trop vite**.

https://www.huffingtonpost.fr/entry/les-petits-exces-de-vitesse-bientot-moins-sanctionnes-par-le-gouvernement_fr_628e3c37e4b0cda85db8f5d1

Et en complément, l'Argus:

https://www.largus.fr/actualite-automobile/boites-noires-obligatoires-dans-nos-voitures-des-mai-2022-10619391.html

Et pour en savoir plus, sur les différents types de radars:

https://www.autoplus.fr/securite-routiere/tous-types-radars-automobiles-existants-536904.html#item=1

Sandra Michelle